

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEAU
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

**COMPTE RENDU
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier mars, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Pivert, Bayon, Mmes Coudray, Loisel, Antongiorgi.

Absents excusés : MM. Gille (pouvoir à Mme Coudray), Destouches, Rousseau, Mabrouk, Feller, Mme Chevallier (pouvoir à M. Bayon), Chupin.

Secrétaire de séance : Monsieur Gille.

COMMERCE : choix de l'avocat pour le contrat de location-gérance.

Délibération n° 2019-13/01032019

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de faire appel aux services de Maître Sylvie Vandenbergarde pour établir les contrats de location gérance et de mise à disposition de la salle du restaurant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'honoraires :
 - Convention d'honoraires pour le contrat de location gérance pour un montant de 1 980 € HT,
 - Convention d'honoraires pour le contrat de mise à disposition de la salle du restaurant pour un montant de 540 € HT.

CC des Portes Euréliennes d'Ile de France : convention de mise à disposition d'un agent à la commune de Yermenonville.

Délibération n° 2019-14/01032019

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent à mi-temps de la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France à l'agence postale du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019, dans l'attente de la reprise de la gestion de la Poste par le gérant du commerce.

COMPTE RENDU DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré demandant l'installation de deux défibrillateurs sur la commune. Le Conseil municipal se renseigne pour savoir quelle est l'obligation de la commune dans ce domaine.
- Les travaux de réfection de la chaussée rue de l'Ilon et chemin des ruelles se feront courant mars.

Séance levée à 21 h 50

**Le Maire,
 Bernard MARTIN**

INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

La mise en œuvre du répertoire électoral unique depuis le 1^{er} janvier 2019 nécessite la renumérotation de l'ensemble des électeurs. Une nouvelle carte d'électeur sera éditée et distribuée avant les élections européennes.

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales peuvent se présenter en mairie aux heures habituelles de permanences :

Lundi de 9h00 à 10h15
Mardi de 18h00 à 19h30
Jeudi de 18h00 à 19h00.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

Une permanence exceptionnelle sera assurée **le samedi 30 mars 2019 de 10 h 00 à 12 h 00**. Se munir d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.